

avec le nom de l'ancien Maître des Monnoyes. Cela se fait pour ne pas les distinguer des vieilles espèces ; mais elles en diffèrent si considérablement, que suivant l'évaluation qui en a été faite, avec toute l'exactitude imaginable, il en est, que les nouveaux *Gros* sont moindres de trois écus 19 gros & 8 deniers par Marc fin ; ce qui comparé aux Monnoyes de *Saxe*, qui ont eu cours jusqu'ici, fait un déchet de 20 pour cent sur les *Gros*, de plus de 29 pour cent sur les doubles *Gros*, & de plus de 36 pour cent sur les pièces de seize *Gros* ; desorte que le Ducat revient à trois écus 7 *Gros*, & le Louïs d'or à six écus. Le Marc fin des nouvelles pièces de huit *Gros* rendant 18 écus 6 gros 10 deniers, la pièce ne vaut que 5 *Gros* 4 deniers ; & par conséquent il en résulte pour le nouveau Maître des Monnoyes) le *Vénérable Juif Ephraïm*) un gain de 25 pour cent. Aussi, étant de son intérêt de répandre des espèces de son frappe le plus qu'il lui est possible, & d'amasser à cet effet des matières en aussi grande abondance qu'il peut s'en procurer, il a demandé & obtenu à cette fin, du Directoire de *Torgau*, le renouvellement de certains Edits pour engager les particuliers à porter aux Hôtels des Monnoyes, l'or, l'argent & le cuivre propres à la fabrication. Il a de plus trouvé le moyen d'obtenir du même Directoire un ordre pour se faire délivrer, contre des quittances, les deniers en espèces déposés à la Caisse du *Steuer* à *Leypsig*. Par ce moyen il a fait passer de cette Caisse plusieurs milliers d'écus dans sa Monnoye, où ils ont été transformés en espèces de l'alloy de celles qui se frappent sous sa direction.